





Avis rendu par la commission d'information et de sélection conjointe d'appel à projet social ou médico-social réunie le 27 mai 2021

<u>Objet de l'appel à projet</u> : création d'une structure pour adolescents et adultes présentant des troubles du neurodéveloppement ou du psychisme dans le Département de Seine-Saint-Denis

Avis d'appel à projet publié le 15 septembre 2020

La commission de sélection a établi le classement suivant :

- 1er. Œuvre Falret
- 2e. GAPAS
- 3e. Société Philanthropique
- 4e. SOS Solidarités
- 5e La résidence Sociale
- 6e. AAPISE
- 7e UGECAM
- 8e AGESTL

Conformément à l'article R.313-6-2 du code de l'action sociale et des familles, la liste des projets par ordre de classement vaut avis de la commission.

Cet avis est consultatif et constitue un acte préparatoire à la décision d'autorisation qui, le cas échéant, sera prise conjointement par le Président du Conseil général de la Seine-Saint-Denis et le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé d'Île-de-France.

Bobigny, le 27 mai 2021

La Coprésidente de la commission auprès de l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France la Coprésidente de la commission auprès du Département de la Seine-Saint-Denis



signé

Solenne De Zélicourt

Magalie Thibault